Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan de réussite 2022-2027

du Campus Notre-Dame-de-Foy

Septembre 2024

Québec

Introduction

Le *Plan institutionnel de réussite 2022-2027* du Campus Notre-Dame-de-Foy (ci-après appelé le « Campus ») a été adopté en septembre 2022 par la Commission des études et a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 9 novembre 2023.

La Commission a évalué ce plan de réussite lors de sa réunion tenue le 18 septembre 2024. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Elle fait état de ses conclusions dans le présent rapport.

Présentation du plan

Le plan de réussite a été élaboré en s'appuyant sur le bilan du plan précédent ainsi que sur le *Plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur*. Le Campus a également réalisé une consultation afin de déterminer les moyens à mettre en œuvre.

Le *Plan institutionnel de réussite 2022-2027* comporte, notamment, une section sur la vision, les objectifs liés à la réussite et les moyens à déployer. Le plan d'action annuel 2022-2023 joint au plan de réussite précise, pour chaque objectif retenu, les cibles, indicateurs et moyens à déployer ainsi que les échéances et instances responsables.

Évaluation du plan de réussite

L'efficacité potentielle

L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Le plan de réussite tient compte des préoccupations et de certains enjeux identifiés par le Campus lors de sa précédente planification stratégique et qu'il considère toujours d'actualité soit, le besoin d'une pédagogie active et inclusive, l'importance de compétences langagières solides ainsi que l'importance d'acquérir rapidement une méthodologie de travail et d'étude efficace. Cependant, la Commission constate que le plan de réussite ne présente pas de conclusions découlant d'une analyse récente des indicateurs de réussite ni des obstacles à la réussite déterminés par l'analyse des caractéristiques de la population étudiante. Afin de bien comprendre les facteurs affectant la réussite et la persévérance des étudiants et de mettre en évidence les enjeux déterminant le choix des objectifs poursuivis par le plan de réussite, la Commission ***suggère*** au Campus de s'assurer que son plan de réussite témoigne de l'analyse des indicateurs de réussite et des caractéristiques de sa population étudiante.

Les orientations et les objectifs

Le plan de réussite découle de la première orientation de la *Planification stratégique 2021-2026* du Campus, nommée l'Accessibilité. De cette orientation découlent 3 objectifs généraux ainsi que 8 objectifs spécifiques nommés Mesures de la réussite par le Campus. Dans le plan d'action joint au plan de réussite, le Campus a déterminé des cibles et des indicateurs pour chacun de ses objectifs spécifiques. La Commission constate cependant que les cibles et les indicateurs retenus sont davantage propices à mesurer la mise en œuvre de moyens plutôt que l'atteinte des résultats visés par les objectifs. La Commission ***suggère*** donc au Campus d'associer aux objectifs, à même son plan de réussite, des indicateurs et des cibles qui lui permettront d'apprécier la progression vers leur atteinte. Au surplus, le taux de diplomation ne fait pas l'objet d'un suivi dans le cadre de la planification liée à la réussite et la Commission estime que le Campus gagnerait à observer cet indicateur.

Le mécanisme de mise en œuvre

Dans le plan d'action joint au plan de réussite, le Campus a déterminé des moyens à mettre en œuvre pour chacun des objectifs spécifiques de son plan de réussite de même que les instances responsables et un échéancier. Cependant, le plan ne présente pas le processus par lequel le Campus assure le suivi des actions mises en œuvre. La Commission **invite** donc le Campus à inclure, à son plan de réussite, un mécanisme de suivi de sa mise en œuvre.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan de réussite ne présente pas le processus par lequel le Campus assure le suivi de l'atteinte des objectifs ni les personnes ou les instances qui en sont responsables. Il ne présente pas non plus le processus par lequel le Campus assure la révision annuelle du plan, et son actualisation au besoin, ni les personnes ou les instances qui en sont responsables. La Commission ***suggère*** donc au Campus d'inclure, à son plan de réussite, un mécanisme de suivi des résultats obtenus en regard des résultats attendus, ainsi qu'un mécanisme de révision annuelle permettant l'actualisation du plan, au besoin.

Conclusion

Le *Plan institutionnel de réussite 2022-2027* **comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité**. La Commission suggère au Campus de s'assurer que son plan de réussite témoigne de l'analyse des indicateurs de réussite et des caractéristiques de sa population étudiante. Elle lui suggère également d'associer aux objectifs, à même son plan de réussite, des indicateurs et des cibles qui lui permettront d'apprécier la progression vers leur atteinte. En outre, elle suggère au Campus d'inclure à son plan de réussite, un mécanisme de suivi des résultats obtenus en regard des résultats attendus, ainsi qu'un mécanisme de révision annuelle permettant l'actualisation du plan, au besoin. Enfin, la Commission invite le Campus à inclure à son plan de réussite, un mécanisme de suivi de sa mise en œuvre.

Le jugement et les avis émis dans ce rapport remplacent ceux émis lors de l'évaluation du plan de réussite précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Claudia Pilote

COPIE CERTIFIÉE CONFORME